

ÉCHÉANCIER 2026-2027 – Secteur des jeunes

- ◆ **Affectation**
- ◆ **Mutation**
- ◆ **Répartition des fonctions**

	DATE	OPÉRATION	DÉTAILS	COPIE	RESPONSABILITÉ	RÉFÉRENCE AUX CONVENTIONS COLLECTIVES
JANVIER						
1.	Au plus tard le 31 janvier 2026	Réintégration au poste d'origine	L'enseignante ou l'enseignant qui a été muté et qui demande une réintégration devient automatiquement réputé affecté à son poste d'origine et ce, avant l'opération affectation pour l'année scolaire suivante.		Enseignant (e)	5-3.17.11
2.	Le lundi 26 février 2026 - PM	Détermination de l'échéancier d'affectation / mutation en vue de l'année scolaire 2026-2027	Le SRH soumet au syndicat fin février la proposition de l'échéancier 2026-2027 secteur des jeunes.		SRH SERL	5-3.17.14 Au plus tard, le 15 avril
FÉVRIER						
3.	Au plus tard le 1^{er} mars 2026 (vendredi 27 février)	Confirmation de la réintégration au poste d'origine	 Confirmation écrite de la réintégration à l'enseignante ou l'enseignant qui a fait telle demande.  Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH	5-3.17.11 Au plus tard le 1 ^{er} mars
MARS						
4.	Au plus tôt le 1^{er} mars 2026 (lundi le 9 mars 2026)	Tâche à proportion égale (50/50) Expression des choix (dans les 20 jours de la demande par la commission) Date limite 2026-2027 : 30 mars 2026	☒ La commission demande à l'enseignante ou l'enseignant qui enseigne à proportion égale (50/50) dans plus d'une discipline, champ ou école d'effectuer son choix de discipline, champ ou école pour l'année scolaire suivante. ☒ Les enseignantes et enseignants qui enseignent à proportion égale (50/50) dans deux disciplines, champs ou écoles, indiquent à la commission scolaire leur choix.		SRH Enseignant (e)	5-3.12 (nationale) 5-3.17.12 5-3.17.13 Au plus tôt, le 1 ^{er} mars
5.	Avant le mardi 31 mars 2026 à 23h59	Demande de congé sans traitement et de retraite progressive partielle	☒ Les enseignantes et enseignants qui veulent un congé sans traitement qui commence au début de l'année scolaire en font la demande au SRH.		Enseignant(e)	5-15.08 Avant le 1^{er} avril

AVRIL						
6.	Le mercredi 1er avril 2026	Liste de préséance par champ et discipline	PRODUCTION DE LA LISTE DE PRÉSÉANCE PAR CHAMP (5-3.17-19) EN PRÉCISANT TOUTE DEMANDE SPÉCIFIQUE (congé sans traitement, retraite progressive, congé sabbatique à traitement différé, etc.) ☒ Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH	5-3.17.19
7.	Le mercredi 1er avril 2026	Liste de préséance par champ et discipline	PRODUCTION DE LA LISTE qui doit indiquer les données identifiant le poste de l’enseignante ou de l’enseignant (discipline, école) ou auquel il est réputé affecté. ☒ Une copie est expédiée au syndicat. ☒ Une copie est expédiée aux écoles pour affichage PRODUCTION DE LA LISTE qui doit indiquer les enseignants en congé sans traitement pour invalidité prolongée au champ 21. ☒ Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH	5-3.17.18 a) 5-3.17.18 b) Au plus tard au 1 ^{er} avril
8.	Au plus tard, le vendredi 10 avril 2026	Consultation	CONSULTATION DU CPE SUR LES : ☒ Critères de formation des groupes (réguliers et d’adaptation scolaire), autres que le nombre d’élèves par groupe ; ☒ Critères généraux de répartition des fonctions et responsabilités relatifs à l’enseignement ; ces critères doivent porter uniquement sur les éléments suivants : nombre d’heures d’enseignement, nombre de disciplines et nombre de groupes ou de classes ; ☒ Les besoins de l’école en surveillance, en encadrement, en récupération et activités et sur les critères généraux de répartition de ces activités. ➤ Réponse du CPE (dans les 10 jours ouvrables) ➤ Si la direction n’est pas d’accord avec les recommandations: obligation de répondre par écrit dans les 5 jours ouvrables.		Direction	4-8.09 h) 4-8.09 i) 5-3.21.03 Annexe LVI
9.	Avant le mercredi 15 avril 2026	Fermeture d’établissement et transfert de groupes d’élèves	IDENTIFICATION DES ÉCOLES où il y aura : ➤ Fermeture ➤ Ouverture		SRH et OST	5-3.17.16 Avant le 30 avril
10.	Au plus tard, le lundi 27 avril 2026	Détermination des postes	DÉTERMINATION DES POSTES SIMPLES ET DES FRACTIONS DE POSTE POUR CHAQUE DISCIPLINE. ☒ Remise au délégué de tout document établissant cette détermination.		Direction en présence du délégué	5-3.17.34 (primaire) 5-3.17.38 (secondaire)

11.	Au plus tard, le lundi 27 avril 2026	Détermination des surplus d'affectation	DÉTERMINATION DES PERSONNES QUI CONSERVENT LEUR POSTE ET DE CELLES QUI SONT EN SURPLUS D'AFFECTATION.  Remise au délégué de tout document établissant cette détermination.		Direction en présence du délégué	5-3.17.35 (primaire) 5-3.17.39 et 5-3.17.40 (secondaire)
12.	Au plus tard, le lundi 27 avril 2026 Transmission au SERL le 30 avril 2026	Listes enseignants réputés affectés (via l’outil planification des effectifs)	☒ Direction fait parvenir au SRH les listes des enseignantes et enseignants : a) ayant 1 poste; b) qui sont en surplus; c) et leurs besoins; d) détermination par discipline ou champ des postes simples et fractions de postes à partir des prévisions. ☒ Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	Direction primaire	5-3.17.42
13.	Au plus tard, le jeudi 30 avril 2026	Déclaration des excédents d’effectifs (Centre de service scolaire) par champ	PRODUCTION DE LA LISTE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MIS EN DISPONIBILITÉ OU NON RENGAGÉS.		SRH	5-3.17.23 Avant le 1^{er} mai
14.	Au plus tard, le jeudi 30 avril 2026	Supplantation	DÉTERMINATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS QUI DOIVENT ÊTRE SUPPLANTÉS PAR CHAMP ET DISCIPLINE. Information par écrit à l’enseignant. (Reconduite de la lettre d’entente pour l’envoi par courriel) À reprouser		SRH	5-3.17.49 5-3.17.50
	Au plus tard, le 30 avril 2026	Transmission aux syndicats des listes d’ancienneté EAFP et Jeunes par école, par champ, par discipline et en ordre alphabétique	Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH	3-3.07 e) Au plus tard le 30 avril.

MAI						
15.	Au plus tard, le vendredi 1 ^{er} mai 2026	Déclaration des excédents d'effectifs (Centre de service scolaire) Affichage des excédents d'effectifs (visés)	☒ La liste est expédiée au syndicat. La direction affiche dans son établissement la liste des enseignants susceptibles d'être mis en disponibilité ou non rengagés.	SERL	SRH Direction	5-3.17.24 3-3.01 Au plus tard, le 1^{er} mai
16.	Au plus tard, le vendredi 1 ^{er} mai 2026	Liste de préséance par école, par champ et discipline	☒ La direction affiche la liste de préséance de l'école par champ par discipline avec : - le nom des enseignantes et enseignants en fonction - le nom des enseignantes et enseignants réputés affectés à son école - les motifs des congés ☒ Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH Direction	5-3.17.20 Au plus tard, le 1^{er} mai 3-3.01
17.	Au plus tard, le 2 mai 2026 (vendredi 1 ^{er} mai)	Surplus d'affectation des spécialistes et des enseignants en orthopédagogie au primaire	☒ Information par écrit à l'enseignante ou l'enseignant déclaré en surplus d'affectation et convocation à la séance d'affectation des spécialistes. ☒ Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH	5-3.17.48 3-3.01
	Au plus tard, le mercredi 6 mai 2026	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d'affectation du 8 mai 2026	☒ Publication sur l'intranet.		SRH	
	SÉANCE D'AFFECTATION ET RÉSULTATS Le jeudi 7 mai 2026	Affectation des spécialistes en musique, anglais, arts plastiques, danse et art dramatique au primaire Visioconférence Résultats de la séance d'affectation des spécialistes	AFFECTATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS SPÉCIALISTES Musique, arts plastiques et art dramatique 16h30 Début de la séance Anglais 18h30 Début de la séance ☒ Publication sur l'intranet. ☒ Une copie est expédiée au syndicat.		SRH en présence du SERL	5-3.17.44 5-3.17.45 5-3.17.46
18.	Le vendredi 8 mai 2026	Convocation à la séance Du jeudi 14 mai secondaire Du jeudi 21 mai primaire	☒ La commission avise l'enseignante ou l'enseignant en surplus et le convoque à la séance de relocalisation et étape transitoire. Invitation mutation volontaire		SRH	5-3.17.52 Avant le 1 ^{er} juin

19.	Au plus tard, le vendredi 8 mai 2026 pour les champs 1 (sauf 1A) 2 et 3	Projet de répartition des fonctions	☒ Les enseignantes et enseignants élaborent et transmettent à la direction un projet de répartition des tâches d’enseignement. Si le projet ne permet pas la répartition de l’ensemble des tâches d’enseignement ou s’il ne respecte pas les règles définies à la présente clause ou si la direction a des motifs sérieux de ne pas appliquer la répartition soumise, elle justifie son refus par écrit aux enseignantes et enseignants de chaque discipline concernée dans les 3 jours ouvrables en exposant ses motifs. Dans ce cas elle procède à la répartition des tâches d’enseignement et la communique aux enseignantes et enseignants de chaque discipline concernée lors d’une rencontre prévue à cette fin, et ce, en respectant la clause 5-3.05. Si le projet de répartition des tâches d’enseignement soumis à la direction est accepté par celle-ci, cette répartition est applicable.		Enseignants(es) Direction primaire et secondaire	5-3.21.04 b) 5-3.21.04 c) 5-3.21.04 d) Au plus tard le 10 mai
	Au plus tard, le lundi 11 mai 2026	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d’affectation du 12 mai 2026	Publication sur l’intranet.		SRH	
	Séance d’affectation et résultats Le mardi 12 mai 2026	Affectation des spécialistes en orthopédagogie et éducation physique au primaire Visioconférence Résultats de la séance d’affectation des spécialistes	Affectation des enseignantes et enseignants spécialistes en orthopédagogie et en éducation physique Éducation physique 16h30 Début de la séance Orthopédagogie 17h45 Début de la séance Publication sur l’intranet. Une copie est expédiée au syndicat.		SRH en présence du SERL	5-3.17.44
20.	Au plus tard, le mercredi 13 mai 2026	Liste pour le secondaire	AFFICHAGE DES LISTES : a) des personnes en surplus d'affectation avec leur ordre de préséance, discipline et école b) des postes et fractions de postes vacants ; c) des personnes en congé L’affichage doit préciser, au champ 1, la tâche correspondante Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH et direction	5-3.17.51 5-3.17.61

	Le mercredi 13 mai 2026	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d’affectation 14 mai	 Publication sur l’intranet.		SRH	
	SÉANCE D’AFFECTATION ET RÉSULTATS Le jeudi 14 mai 2026	Relocalisation et étape transitoire au secondaire Visioconférence Résultats de l’étape transitoire (Secondaire)	La commission procède à l’affectation des enseignants en surplus et à celle des enseignantes et enseignants désireux d’obtenir une mutation volontaire. 17h00 Début de la séance  Publication sur l’intranet.  Une copie est expédiée au syndicat.		SRH en présence du SERL	5-3.17.53 à 5-3.17.56 5-3.17.61 à 5-3.17.64
21.	Au plus tard, le vendredi 15 mai 2026	Non rengagements (intentions)	 La commission transmet au syndicat par courrier recommandé ou poste certifié, une liste des enseignantes et enseignants visés par un non rengagement.  La commission avise également les enseignantes et enseignants visés par courrier recommandé ou poste certifié de son intention de ne pas renouveler leur engagement.  Publication sur l’intranet. Entente avec le SERL : les lettres seront transmises aux enseignants visés par courriel.		SRH en présence du SERL	5-8.03 Au plus tard le 15 mai
22.	Au plus tard le mercredi 20 mai 2026	Listes pour le primaire	 AFFICHAGE DES LISTES : a) des personnes en surplus d'affectation avec leur ordre de préséance, discipline et école b) des postes et fractions de postes vacants ; aux champ 2 et 3, les fractions de postes vacants ne sont pas affichées (au champ 3, les fractions en BL sont affichées) c) des personnes en congé Pour les champs 1 à 7, l’affichage doit préciser la tâche ou le niveau correspondant  Une copie est expédiée au syndicat.	SERL		5-3.17.51 5-3.17.67
	Le mercredi 20 mai 2026	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d’affectation 21 mai	 Publication sur l’intranet.		SRH	
	SÉANCE D’AFFECTATION ET RÉSULTATS Le jeudi 21 mai 2026	Relocalisation et étape transitoire au préscolaire/primaire Visioconférence Résultats de l’étape transitoire (préscolaire /primaire)	La commission procède à l'affectation des enseignants en surplus et à celle des enseignants désireux d'obtenir une mutation volontaire. 16h30 Début de la séance  Publication sur l’intranet  Une copie est expédiée au syndicat		SRH en présence du SERL	5-3.17.53 à 5-3.17.56 5-3.17.57 à 5-3.17.60

26.	Entre le 1^{er} et le 20 juin 2026	Répartition des fonctions pour les champs 1 a), 4 à 20 ainsi que 22 et 32	☒ Les enseignantes et enseignants remettent à la direction leur projet de répartition des fonctions.		Enseignants	5-3.21.04 Entre le 1 ^{er} et le 20 juin <i>Adaptation nécessaire dans la présente entente pour le processus E2</i>
27.	Après, le lundi 1er juin 2026	Complétion de tâches	☒ La direction complète la tâche de l’enseignante ou l’enseignant en répartissant les autres fonctions et responsabilités après avoir consulté le conseil de participation enseignante.		Direction	5-3.21.05 Après le 1 ^{er} juin
	Le mardi 23 juin 2026	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d’affectation 25 juin 2026	 Publication sur l’intranet	SERL	SRH	
	SÉANCE D’AFFECTATION ET RÉSULTATS Le jeudi 25 juin 2026	Étape de fin d'année pour le secondaire Visioconférence Résultats de l’étape fin d’année pour le secondaire	La commission procède aux mutations volontaires. 16h00 Début de la séance  Publication sur l’intranet.  Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH en présence du SERL	5-3.17.78
28.	Le jeudi 25 juin 2026	Confirmation du poste	 La commission confirme par écrit le poste détenu des enseignantes et enseignants (résultats des séances de fin d’année).  Une copie est expédiée au syndicat.	SERL	SRH	5-3.17.32
29.	Au plus tard, le lundi 29 juin 2026	Information sur la tâche d'enseignement	 La direction confirme par écrit à l'enseignante ou l’enseignant sa tâche d'enseignement.		Direction	5-3.21.06 Au plus tard, le 30 juin
30.	Au plus tard, le mardi 30 juin 2026	Confirmation des surplus des enseignants (E2)	 Le CSS confirme aux enseignants à statut particulier qui sont en surplus et excédents.	SERL	SRH	Annexe LXVIII E6
31.	Au plus tard, le mardi 30 juin 2026	Consultation du SERL concernant les modifications au poste E2	III- Répartition des contrats d’enseignantes et d’enseignants réguliers à statut particulier au sein du centre de services Pour les années scolaires suivantes, le centre de services tend à maintenir la répartition initiale de ces contrats, mais peut la réviser si les besoins le justifient, après consultation du syndicat. Les contrats n’ayant pas été maintenus au même lieu de travail ² ou dans le même champ sont remplacés par le centre de services, qui les offre conformément aux sections V et VI.	SERL	SRH	Annexe LXVIII E6, III 2 ^e paragraphe

AOÛT						
	Le mardi 4 août 2026	Liste de priorité figée	La liste de priorité est figée au mardi 5 août	SERL	SRH	5-1.14.02 g) Adaptation nécessaire de E6
	Le mardi 4 août 2026	Affichage de la liste officielle des postes vacants qui seront offerts à la séance d'affectation du 6 août 2026	 Publication sur l'intranet.		SRH	
	SÉANCE D'AFFECTATION PRIMAIRE Le mercredi 5 août 2026	Séances d'octroi de contrats au au préscolaire et primaire Visioconférence Résultat de la session des recrues pour le primaire	La commission procède à l'octroi des contrats des enseignantes et enseignants sur la liste de priorité. 8h00 Début de la séance  Une copie est expédiée au syndicat.  Publication sur l'intranet.		SRH	5-1.14.04 Adaptation nécessaire de E6
	SÉANCE D'AFFECTATION SECONDAIRE Le mercredi 5 août 2026	Séances d'octroi de contrats au secondaire et Champ 20 Résultat de la session des recrues pour le primaire	La commission procède à l'octroi des contrats des enseignantes et enseignants sur la liste de priorité. 14h30 Début de la séance a) <i>Champ 20</i> b) <i>Autres champs au secondaire</i>  Une copie est expédiée au syndicat.  Publication sur l'intranet.		SRH	5-1.14.04 Adaptation nécessaire de E6
	SÉANCE D'AFFECTATION CHANGEMENT DE CHAMP Le mercredi 5 août 2026	Séances d'octroi de contrats – changement de champ primaire et secondaire Résultat de la session des recrues pour le primaire	La commission procède à l'octroi des contrats des enseignantes et enseignants qui désirent effectuer un changement de champ. 19h00 Début de la séance  Une copie est expédiée au syndicat.  Publication sur l'intranet.		SRH	5-3.20 A) Adaptation nécessaire de E6
	SESSION DES RECRUES Le vendredi 7 août 2026	Comblement pour les postes non demeurés vacants au secteur du primaire et du secondaire Résultat de la session des recrues pour le primaire et le secondaire	La commission procède à l'octroi des postes par le biais d'un affichage internet qui aura lieu entre 9h00 et 12h00  Une copie est expédiée au syndicat.  Publication sur l'intranet.	SERL	SRH	
	AFFICHAGE EN LIGNE Le lundi 17 août 2026	Affichage en ligne tout nouveau poste créé ou remplacement depuis le 5 août 2026	La commission procède à l'octroi des postes par le biais d'un affichage en ligne pour les enseignants de la liste de priorité ainsi que les enseignants hors-liste.  Une copie est expédiée au syndicat.  Publication sur l'intranet.	SERL	SRH	